

Référent Harcèlement Moral, Sexuel et Agissements Sexistes au CSE

OBJECTIFS

Permettre au référent harcèlement et agissements sexistes d’assurer sa mission telle que définie par l’article L2314- 1 du Code du Travail.

Reconnaître les agissements et comportements sexistes, les prévenir et agir grâce à une démarche de prévention

COMPTENCES VISEES

A l’issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

Identifier le cadre réglementaire des agissements sexistes au travail

Connaître les périmètres de la prévention des agissements sexistes en entreprise

Agir concrètement en cas d’agissements sexistes en entreprise grâce à une politique de prévention adaptée

PROGRAMME

# Partie 1 : Identifier le cadre juridique des agissements sexuels au travail

Les textes du Code du Travail et la Loi en évolution

Les fondamentaux de la prévention santé et sécurité au travail

# Partie 2 : La prévention des agissements sexuels en entreprise

Repérer les situations à risques

Identifier le harcèlement et les agissements sexistes

# Partie 3 : Les solutions de prévention

Élaborer et mettre en place la politique de prévention

Mettre un terme aux agissements sexistes

Victime ou témoin d’un agissement sexiste : que faire ?

Agir concrètement en cas d’agissement sexiste

Mener un entretien avec la victime

Lancer une médiation : principes et techniques

# Partie 4 : Cas pratique

Quiz interactif : une trentaine de questions online et un scoring des réponses

Débrief interactif autour des compréhensions et interprétations

Apports pédagogiques pour argumenter et documenter la réponse

**Moyens pédagogiques** Exposé, Visionnage de films, exercices à partir de cas concrets et pratiques

**Intervenant**

Formateur Expert en Prévention des Risques

## Durée / Nombre de stagiaires

1 jour soit 7 heures,

De 1 à 13 stagiaires

## Public concerné

Toute personne désignée par le CSE comme référent harcèlement

## Prérequis

Connaissance des postes de travail de l’entreprise et des principaux risques.

## Dates, lieu et tarif

Sur convention

**Délais d'accès**

3 mois sous réserve de disponibilité du client

## Document délivré en fin de formation

Remise d’une attestation de formation attestant l’acquisition des compétences attendues.

**Évaluation des connaissances acquises**

QCM et Évaluation

**Modalités d’accès handicap**

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par AdoxaPrev, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. AdoxaPrev prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.